

Privilège

Monsieur le Président, je soutiens de nouveau publiquement que c'est bien ce qui s'est passé. Je n'ai absolument pas voulu lui faire mal ou la menacer, comme la députée le prétend. Il faut en finir avec cette histoire. Encore une fois, j'accepte le défi qu'elle m'a lancé. Je suis certes disposée à me rendre dans sa circonscription et je communiquerai avec les gens de son bureau pour voir si nous pouvons tenir un bon débat politique. Ou bien, je l'invite certainement à venir dans la circonscription de Beaver River, et nous en discuterons.

Le problème en l'occurrence tient au fait que je l'ai bien attrapée par le bras, mais cela n'avait certainement rien de menaçant. C'est arrivé tout simplement. Quand elle s'est retournée brusquement, je l'ai attrapée par le coude droit et je le reconnais volontiers. J'aimerais vraiment que nous passions à autre chose. Voilà certainement ce qui arrive quand nous sommes engagés dans le feu du débat politique, et il est dommage que ce soit le débat sur le régime de retraite des députés qui provoque cette escalade. J'espère cependant que nous pourrions maintenant oublier cet incident et passer à autre chose.

• (1825)

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de la question de privilège car j'ai été témoin de l'incident.

Je suis allé jusque là-bas et que j'ai constaté que vous étiez debout. J'ai demandé aux deux députées de baisser le ton parce qu'elles commençaient à parler un peu fort et qu'il était difficile pour les autres députés de suivre le débat.

La députée de Madawaska—Victoria se donne beaucoup de mal pour faire prendre à l'incident des proportions que, sauf le respect que je dois à la députée, il n'atteint pas. Cependant, je ne veux pas du tout dire qu'elle affirme à tort qu'on lui a manqué de respect. L'échange entre les deux se déroulait d'égale à égale. Peu importe à quel niveau il se déroulait, les deux parlaient d'égale à égale.

Il n'y a pas eu de brutalité comme elle le prétend en faisant allusion à un incident de 1780. Il n'y a pas non plus eu agression ni intimidation physique. Le commentaire que j'ai entendu et la chose que j'ai vue, c'est, je crois, lorsque la députée a dit: «Sortez-la d'ici», ou quelque chose comme ça, puis la députée de Beaver River a pris la députée par le bras en disant «Come on» comme on dirait, par exemple, «Voyons donc, vous ne pouvez pas être sérieuse». C'est l'impression que j'ai eue.

Le ton de la discussion a monté jusqu'à celui d'un très vif échange. Je pense que les deux députées ont des points de vue extrêmement différents sur le régime de pension. Étant donné cette divergence irréconciliable, je leur recommanderais à toutes deux de tout simplement s'entendre pour dire qu'elles ne s'entendent pas.

De votre côté, monsieur le Président, avant de rendre votre décision, je crois que vous devriez écouter toute autre personne

désireuse d'apporter des précisions. Je sais que le député de Huron—Bruce a aussi été témoin de l'incident. Il voudra peut-être dire ce qu'il a vu et entendu.

À mon humble avis, j'ai la responsabilité de faire en sorte que les députés se respectent mutuellement. Je sais que ces dernières ne s'entendent pas, mais, à mon avis, il n'y a eu ni agression ni intimidation physique. Il n'y avait aucune intention de blesser physiquement ou autrement. Je suis convaincu qu'il n'y a eu qu'un échange de mots un peu ferme.

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec la question qui était débattue. Le fait est que, à la suite du débat à la Chambre, une députée n'était pas certaine qu'elle avait bien fait valoir son point de vue et voulait poursuivre la discussion. Elle est venue jusqu'ici et j'étais assis ici, à côté des deux députées, lorsque l'incident s'est produit.

Il y a un point important à éclaircir ici. Je suis entièrement d'accord avec la version des faits donnée par la députée. Sa remarque s'adressait au whip du Parti réformiste, et non à la députée réformiste. Cette dernière a tort. La députée de Madawaska—Victoria avait dit au whip du Parti réformiste de la sortir d'ici parce que vous m'aviez donné la parole, monsieur le Président, et que le ton de leur conversation était trop élevé. La députée savait clairement que cette discussion ne mènerait à rien et a essayé d'y mettre fin très calmement, mais la députée de Beaver River, sauf le respect que je lui dois, ne voulait pas laisser tomber l'affaire et tenait à imposer son point de vue à la députée.

J'ai été très bouleversé par cet incident. Même si je ne suis pas avocat, ce qui s'est passé ici, à mon avis, c'est que la députée de Beaver River est venue harceler la députée qui a fait cette plainte et n'était pas disposée à laisser tomber cette affaire tant qu'elle n'aurait pas réussi à imposer son point de vue. Je crois que c'est là la question dont nous sommes saisis. Il y a eu un contact physique. Il y a eu une tentative en vue de poursuivre une discussion à laquelle la députée voulait clairement mettre fin.

• (1830)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, pour préserver l'harmonie qui règne à la Chambre, je me demande si la Chambre pourrait ne pas tenir compte de l'heure et prolonger la séance d'environ dix minutes afin que nous puissions épuiser la question. Je crois qu'il serait très utile que la Chambre siège dix minutes de plus pour régler cette affaire.

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, étant donné l'importance de la question, j'ai certainement l'intention de recueillir tous les renseignements qui pourraient m'aider à me prononcer sur cette affaire, et je ne tiendrai pas compte de l'heure.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la présidence sur certains points.